



Droit de succession et d'héritage famille recomposée

Par **myssie675**, le **14/05/2008** à **15:57**

bonjour, rnje me suis mariée il y a un an et j'ai 3 enfants d'une précédente union. rnmon mari a 3 enfants également d'une précédente union. rnmon mari possède une maison à son nom mais dont le crédit démarre depuis que nous vivons ensemble. rnnous payons donc à deux un crédit sur une maison qui est à son nom. rnnous sommes allés voir le notaire qui nous a proposé de faire une donation entre époux. rndonc maintenant si je meurs après lui, je posséderai un quart de la maison et la totalité en usufruit et mes enfants hériteront de mon quart ; ses enfants à lui hériteront des 3 autres quarts. rnmais si je meurs la première, mes enfants n'auront rien alors que j'aurai quand même participé au paiement total de la maison ! rny a t'il possibilité de changer ceci ? et comment ? rnmerci si vous avez des réponses ! rnj'aimerais que nos 6 enfants puissent avoir un jour la même partie d'héritage !